



## ACTIVITÉS SOCIALES

# L'UNSA ET LA CFDT EXCLUENT 25 000 CHEMINOTS DES ACTIVITÉS SOCIALES DE PROXIMITÉ !

**La loi du 4 août 2014 a éclaté l'entreprise en trois EPIC.**

**Pour les Comités d'Entreprise (CE), cela signifie que, sur un même site ferroviaire, certains cheminots (de l'EPIC de tête, de SNCF Réseau...) auraient pu être écartés des Activités Sociales du CER SNCF Mobilités, puisque ce n'est plus « leur » CE.**

Sur l'impulsion de la CGT, un accord signé le 28 décembre 2015 par la CGT, l'UNSA, SUD-Rail et la SNCF permet de reverser une partie de la dotation des CE nationaux vers les CER Mobilités, afin que ceux-ci puissent continuer à mettre en œuvre leurs Activités Sociales et aussi pour que les cheminots qui dépendent de CE nationaux, puissent avoir accès aux activités des CER dans leur région.

Il fallait donc pour cela, que l'ensemble des CE valide cette mutualisation en séance plénière, pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

La CGT, dans les CE Fret, Maintenance et Travaux, Circulation et Réseau Ile-de-France, a respecté l'accord. Les agents de ces CE pourront donc bénéficier des Activités Sociales et Culturelles du CER Mobilités de leur région.

Sans surprise, la CFDT, non-signataire de l'accord, ne reversera pas pour le CE Siège Réseau. Par contre, l'UNSA, en majorité dans les CE Ingénierie et Projets, Siège Mobilités, EPIC SNCF et Gares & Connexions, a décidé de condamner les cheminots de ces 4 CE en refusant la mutualisation avec les CER Mobilités, bien que cette Organisation Syndicale soit signataire !

Une exception toutefois, le CER Alsace (géré par l'UNSA), pour lequel cette Organisation Syndicale accepte la mutualisation. Cela prouve que le système est bon, mais que l'UNSA n'agit qu'en fonction de ses intérêts partisans.

Cette posture est grave de conséquences puisque les CER Mobilités n'auront pas la dotation correspondant aux effectifs de ces 5 CE. Ils ne pourront pas prendre en charge les cheminots qui en dépendent. Pour eux, l'accès aux restaurants d'entreprise du CER ne sera plus possible et l'utilisation des structures et activités du CER se fera au prix « extérieur ».

Après avoir défendu l'éclatement de la SNCF, puis lâché les cheminots dans la mobilisation pour une CCN de haut niveau, l'UNSA et la CFDT font, une nouvelle fois, preuve de leur mépris pour les valeurs de solidarité. Ces deux organisations, par leur comportement, entérinent une séparation du GPF que l'accord d'entreprise avait réussi à remettre en cause !

Aussi, la CGT appelle les cheminots à demander des comptes aux responsables de cette situation.

Dans l'immédiat, par respect envers les cheminots et leur famille durant les vacances d'été, malgré l'impact financier et l'illégalité de ce choix, les CER Mobilités gérés par la CGT accepteront les enfants de tous les cheminots pour les mois de juillet et août.

Cette mesure ne sera, malheureusement, que temporaire. Nous invitons les cheminots qui ont été exclus par la décision qu'ont prise l'UNSA et la CFDT, à montrer leur opposition en exigeant l'application de l'accord de mutualisation de décembre 2015.

La CGT continuera, quoi qu'il arrive, à se battre pour des Activités Sociales de proximité, au plus près des bassins de vie et d'emploi !

